

Optique Solidaire

Mode d'emploi

Favoriser l'accès des populations les plus défavorisées à des équipements ophtalmiques de qualité

Fiche Ophtalmologiste

En France, 8 millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Des professionnels du secteur de la santé visuelle se sont rassemblés pour mener une action pérenne auprès de ces populations en mettant leur expertise au service d'une cause sociale. Optique Solidaire est le fruit de cette collaboration.

Le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) s'est engagé, en tant que membre d'Optique Solidaire, à permettre à tous les médecins en ophtalmologie de France métropolitaine de se joindre à cette action.

L'Association Optique Solidaire

La mission

Optique Solidaire est une association qui vise à améliorer la prise en charge optique des populations défavorisées en France.

Les bénéficiaires

Optique Solidaire concentre son action sur les personnes :
- âgées de 60 ans et plus,
- et bénéficiant de l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé de l'Etat (ACS).

Ces personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté mais au dessus du seuil d'éligibilité à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

L'offre

Grâce à un Pass Lunettes* reçu par sa complémentaire santé, le bénéficiaire peut avoir un accès facilité à :
- une **consultation ophtalmologique** sans dépassement d'honoraires avec une prise de rendez-vous sous moins de 3 mois
- un **équipement optique** de qualité, de fabrication française avec un reste à charge nul ou le plus faible possible

Les membres

L'Association réunit différents partenaires dont les principaux acteurs de la filière santé visuelle:
- Ophtalmologistes *(La présidence de l'Association est assurée par le Docteur Xavier Subirana)*
- Opticiens
- Organismes complémentaire santé
- Industriels

Tous travaillent ensemble, sur la base du volontariat, dans un but social commun.

Le rôle des ophtalmologistes partenaires

Les ophtalmologistes partenaires s'engagent à :
- proposer un rendez-vous au bénéficiaire **dans les 3 mois** (pour une question de validité du Pass Lunettes*)
- facturer à ce bénéficiaire une **consultation sans dépassement d'honoraires**

Remarque :
- **Si vous exercez en secteur 1 :** facturation d'une consultation en accès direct
- **Si vous exercez en secteur 2 :** application dans le cadre de l'opération, du tarif correspondant à la base de remboursement de la Sécurité sociale, pour cet examen et uniquement pour celui-ci.

www.optiquesolidaire.fr

***Pass Lunettes =** feuille A4 recto/verso nominative envoyée au bénéficiaire de l'opération par sa complémentaire santé. Elle constitue un « bon » à présenter à son ophtalmologiste et à son opticien pour bénéficier des prestations spécifiques à Optique Solidaire.*

4 questions pour mieux comprendre Optique Solidaire

Comment participer à l'action Optique Solidaire ?

Le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), partenaire de l'Association, a informé tous les ophtalmologistes de France métropolitaine de la démarche Optique Solidaire. La participation des ophtalmologistes se fait sur la base du ***volontariat.***

Pour être médecin partenaire d'Optique Solidaire :

→ il vous suffit **d'informer votre secrétariat :** ainsi le patient, qui prendra contact avec votre cabinet, sera informé que vous êtes bien partenaire et qu'il pourra bénéficier des prestations spécifiques à l'opération (rendez-vous sous moins de 3 mois et consultation sans dépassement d'honoraires).

Quel type de correction est pris en compte dans le cadre de l'opération?

Les verres proposés dans le cadre de l'opération sont les verres progressifs Prelude Aiwear Trio Clean, surfacés et montés en France. En polycarbonate, ils sont également traités avec un antireflet qui combine un anti-salissures et un anti-rayures. La gamme de puissance couvre les valeurs suivantes :Sphère -5,00 à +11,00; Cylindre -5,00; Addition 0,75 à 3,50.

Si l'ophtalmologiste a considéré que les verres progressifs ne constituent pas la solution de qualité la plus adaptée aux besoins du patient, il ne peut pas bénéficier de l'équipement proposé par Optique Solidaire.

Comment le bénéficiaire sait-il à quel ophtalmologiste s'adresser ?

Le bénéficiaire ne peut pas préalablement savoir quel ophtalmologiste est partenaire du projet car aucune liste n'a pu être établie pour des questions de déontologie médicale.

Le bénéficiaire contacte donc son ophtalmologiste habituel pour prendre rendez-vous et, comme cela lui a été indiqué par sa complémentaire santé, **interroge le secrétariat du médecin** qui lui indiquera si celui-ci participe ou non à l'opération Optique Solidaire.

Comment vérifier que la personne qui contacte votre cabinet est bien un bénéficiaire ?

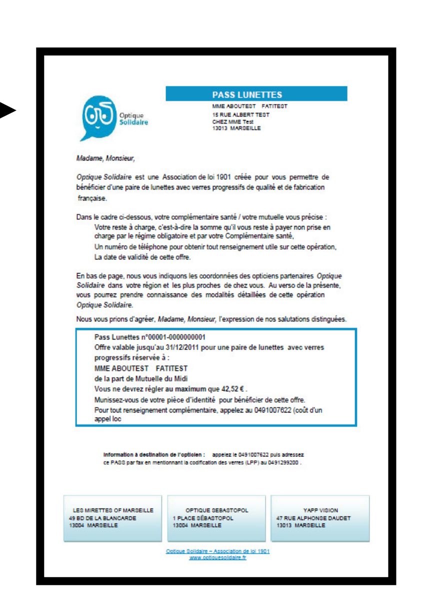
Les bénéficiaires de l'action ont reçu un **Pass Lunettes*** **nominatif**. Pour bénéficier des mesures Optique Solidaire auprès de l'ophtalmologiste et de l'opticien, ils doivent présenter ce document aux différents interlocuteurs.

Si vous ne souhaitez pas participer pas à Optique Solidaire :

Il vous suffit d'informer le bénéficiaire que ***le cabinet n'est pas partenaire*** *de l'opération et que, de ce fait, vous ne pourrez pas lui faire bénéficier des mesures (délais de rendez-vous et honoraires) d'Optique Solidaire. Le patient aura alors le choix d'accepter ou non les tarifs et les délais d'attente qui lui seront proposés.*

Le dispositif complet en 5 étapes

❶ Le bénéficiaire **reçoit un Pass Lunettes***, par courrier, de la part de sa complémentaire santé.
(*Remarque : il est nominatif et comporte une durée de validité)*



PASS LUNETTES

MME ABOUTEST FATITEST
15 RUE ALBERT TEST
CHEZ MME Test
13013 MARSEILLE

Madame, Monsieur,

Optique Solidaire est une Association de loi 1901 créée pour vous permettre de bénéficier d'une paire de lunettes avec verres progressifs de qualité et de fabrication française.

Dans le cadre ci-dessous, votre complémentaire santé / votre mutuelle vous précise :

Votre reste à charge, c'est-à-dire la somme qu'il vous reste à payer non prise en charge par le régime obligatoire et par votre Complémentaire santé,
Un numéro de téléphone pour obtenir tout renseignement utile sur cette opération,
La date de validité de cette offre.

En bas de page, nous vous indiquons les coordonnées des opticiens partenaires *Optique Solidaire* dans votre région et les plus proches de chez vous. Au verso de la présente, vous pourrez prendre connaissance des modalités détaillées de cette opération *Optique Solidaire*.

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur,* l'expression de nos salutations distinguées.

Pass Lunettes n°00001-0000000001
Offre valable jusqu'au 31/12/2011 pour une paire de lunettes avec verres progressifs réservée à :
MME ABOUTEST FATITEST
de la part de Mutuelle du Midi
Vous ne devrez régler au maximum que 42,52 € .
Munissez-vous de votre pièce d'identité pour bénéficier de cette offre.
Pour tout renseignement complémentaire, appelez au 0491007622 (coût d'un appel loc

Information à destination de l'opticien : appelez le 0491007622 puis adressez ce PASS par fax en mentionnant la codification des verres (LPP) au 0491299200 .

LES MIRETTES OF MARSEILLE
49 BD DE LA BLANCARDE
13004 MARSEILLE

OPTIQUE SEBASTOPOL
1 PLACE SÉBASTOPOL
13004 MARSEILLE

YAPP VISION
47 RUE ALPHONSE DAUDET
13013 MARSEILLE

Optique Solidaire – Association de loi 1901
www.optiquesolidaire.fr

❷ Le bénéficiaire prend rendez-vous et se rend chez un **ophtalmologiste partenaire** de l'opération.
(*Remarque : lors de la prise de rendez-vous, le cabinet d'ophtalmologie doit confirmer au bénéficiaire qu'il participe bien à l'action d'Optique Solidaire)*

❸ Le bénéficiaire prend rendez-vous et se rend chez un **opticien adhérent** d'Optique Solidaire.
(*Remarque : les 3 opticiens adhérents les plus proches de chez lui sont indiqués en bas de son Pass Lunettes*.)*

❹ L'opticien propose une **monture** parmi les 11 modèles Optique Solidaire.

❺ L'opticien recontacte le bénéficiaire pour qu'il vienne **récupérer son équipement**.

www.optiquesolidaire.fr

***Pass Lunettes =** *feuille A4 recto/verso nominative envoyée au bénéficiaire du projet par sa complémentaire santé. Elle constitue un « bon » à présenter à son ophtalmologiste et à son opticien pour bénéficier des prestations spécifiques à Optique Solidaire*

Février 2012